

Laurabuc



**COMMUNE DE LAURABUC  
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 11.07.2022**

**Date de convocation** : 06.07.2022

Conseillers en exercice : 10

**Présents** : 7 - **Votants** : 9

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

**Mesdames** : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

**Messieurs** : Omar AÏT MOUH, 1<sup>er</sup> Adjoint - Olivier JURADO, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

**Procurations** : Michel COURTESSOLE à Olivier JURADO - Aude SALVAT-LÔ à Omar AÏT MOUH ;

**Absent excusé** : Bernard VIE.

La séance est ouverte à 17h30.

Olivier JURADO est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 20.06.2022, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**I – A examiner :**

1°) Convention CCPLM pour l'accueil de Loisirs sans hébergement ARC EN CIEL et BESPLAS.

2°) Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes Occitanie de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

3°) Changement de preneur « L'Instant Pause - Ô petit Buc » nouveau bail commercial et Licence IV.

**II - Questions diverses.**

## I – A examiner :

### **1°) Convention CCPLM pour l'accueil de Loisirs sans hébergement ARC EN CIEL et BESPLAS.**

Renouvellement de la convention jusqu'au 31 août 2022, entre la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère et la commune de Laurabuc, qui permet un service d'accueil de Loisirs Sans Hébergement ARC EN CIEL et BESPLAS pour les vacances d'été et les petites vacances scolaires (sauf vacances de Noël).

Il convient de renouveler celle-ci jusqu'au 31 août 2023.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022, les tarifs évoluent :

Tarifs jusqu'au 31 août 2022	Tarifs du 1 <sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2023
17.00 € par jour et par enfant	18.00 € par jour et par enfant
8.50 € par demi-journée et par enfant	9.00 € par demi-journée et par enfant
200.00 € pour la cotisation annuelle du RDV	250.00 € pour la cotisation annuelle du RDV
300.00 € pour le séjour organisé par le RDV	350.00 € pour le séjour organisé par le RDV

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la nouvelle tarification et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention

### **2°) Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes Occitanie de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à débattre sur le rapport d'observations définitives de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois pour les exercices 2015 et suivants, accompagnée de la réponse du Président de la Communauté de Communes reçue à la Chambre.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité **PREND ACTE** de la présentation et de la tenue du débat sur du rapport d'observations définitives de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois pour les exercices 2015 et suivants, accompagnée de la réponse du Président de la Communauté de Communes reçue à la Chambre.

### **3°) Changement de preneur « L'Instant Pause - Ô petit Buc » nouveau bail commercial et Licence IV.**

Madame Agnès BOISIER, gérante de « L'Instant Pause – Ô Petit Buc », a fait part de son souhait de se désolidariser du bail commercial et de la jouissance de la Licence IV à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Monsieur Lionnel APPIETTO a posé sa candidature en tant que preneur.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

**Accepte** que le bail commercial de « L'Instant Pause – Ô Petit Buc » et que la cession de jouissance de la Licence IV soient établis entre la commune de Laurabuc et M. Lionnel APPIETTO.

**Dit** que le montant de la location de « L'Instant Pause – Ô Petit Buc » et de la jouissance de la Licence IV sont inchangés.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

## II - Questions diverses.

**1°) Bassin de rétention :** La pose du portail et des barrières est faite. Pour les plantations, la commune a fait appel au Département. Un appel citoyen, pour la plantation, sera organisé en octobre/novembre. Un puit communal a été construit, ce qui permettra d'arroser les plantes du bassin de rétention et de la commune.

**2°) Aire de retournement La Périole :** Les travaux ont commencé. La tranchée pour le réseau eaux usées a été faite. A venir, la tranchée pour l'enfouissement du réseau Télécom.

**3°) Point PLU suite rapport CAUE :** un point a été fait sur le rapport du CAUE et l'avancée du PLU avec Mme MIRASSOU, Directrice d'études en charge de l'élaboration du PLU.

**4°) Projet d'aménagement de l'ancienne École des Filles et de l'ancienne Prison :** M. AURIOL, Architect, mandaté par ALOGEA a présenté les aménagements finalisés. L'ancienne École des filles : 2 logements, 1 de type T4 et 1 de type T5. L'ancienne Prison : 5 logements de différents types allant de T2, T3 et T4.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H15.

Les Conseillers,